



Formulaire d'inscription Exposant Marché de Terroir

21ème édition de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage
23 et 24 juillet 2022 – Saint Laurent en Royans (26190)

Délai d'envoi : vendredi 8 avril 2022

Pour des raisons administratives
aucun retard d'inscription ne sera toléré.

Par courrier : **Maison du Parc** – A l'attention de Fête du Bleu - Exposant
255 chemin des fusillés - 38 250 Lans-en-Vercors

ou Par mail : exposant@pnr-vercors.fr

Vous êtes exposant sur le Parc naturel régional du Vercors, complétez la catégorie vous correspondant :

- Producteur fermier** : réalise la production, la transformation et la mise en marché du produit
- Artisan alimentaire** : réalise la transformation et la mise en marché du produit en présentant un savoir-faire particulier
- AOP / IGP** de la région Auvergne-Rhône Alpes

RENSEIGNEMENT SUR L'EXPOSANT

* **Nom de l'entreprise/Raison sociale** :

* **N°siret/MSA** :

* **Adresse siège social** :

.....

* **Téléphone** : **Email** :

* **Responsable du stand**

(nom, prénom et numéro de téléphone portable)

INFORMATIONS RELATIVES A VOTRE STAND

Descriptif du stand et de son contenu

Type de production vendue (toute production non signalée ne pourra être

vendue le week-end de la fête) :

.....

.....

Emplacement (contraintes, besoins particuliers) :

.....

.....

Si vous souhaitez être identifié, vous avez la possibilité de mettre un barnum sous le chapiteau. Dans ce cas, merci obligatoirement d'en indiquer les dimensions (longueur x profondeur) :

.....

.....

.....

MATERIEL ET BESOIN ELECTRIQUE

→ Vous devez apporter tables, chaises, cloisons nécessaire à votre stand

→ Vous devez prévoir un minimum de décoration du type nappes et autres accessoires.

→ Electricité mise à disposition gratuitement des exposants, **MERCI DE RENSEIGNER précisément le matériel** (camion frigo, banque réfrigérée, ordinateur, lampe...) et **puissance totale**

Matériel(s) électrique(s)

-

-

-

Puissance totale _____ **KW/h**

ATTENTION : tout besoin **NON RENSEIGNE** ne pourra être pris en compte après l'inscription

Stand

L'organisation met à disposition pour :

* Producteur fermier, AOP-IGP, artisan alimentaire et boutique du Bleu : un chapiteau d'a minima 1000 m², composé de 3 espaces appelés **Marché des Producteurs fermiers**, **Marché des Artisans Alimentaires** et **Boutique du Bleu**.

Si vous souhaitez être identifié sous le chapiteau, vous avez la possibilité d'y implanter un barnum. Merci d'en indiquer les dimensions en renseignant la rubrique ci-dessus intitulée « descriptif du stand et de son contenu ».

Bon de commande

ATTENTION

Les places sur le Marché du terroir sont soumises à réserve de disponibilité et seront validées sur décision du comité de sélection
Merci de votre compréhension

Selon votre catégorie, veuillez renseigner votre souhaite de stand ci dessous

Emplacement sous chapiteau couvert « Marché des Producteurs fermiers »

Producteurs fermiers : 34 € / mètre linéaire de 2m de 3m de 4m

Emplacement sous chapiteau couvert « Marché des Artisans Alimentaires »

Artisans alimentaires : 44 € / mètre linéaire de 2m de 3m de 4m

→ Pour toute demande de mètre supérieur, merci de contacter l'organisation

Les exposants réalisant une **animation participative** sur la fête bénéficieront* d'une réduction de 50 % sur le coût de l'emplacement (à hauteur de 3ml maxi). *Sous condition d'acceptation du comité de sélection

MON ANIMATION : description de l'animation, besoins logistiques, durée, type de public, horaire souhaitée

.....
.....
.....
.....

Documents obligatoires pour valider l'inscription

- * attestation d'assurance RC professionnelle
- * votre numéro SIRET en fonction de votre activité.
- * attestation d'affiliation à la MSA (pour les producteurs fermiers)
- * attestation d'inscription à la chambre des métiers et de l'artisanat pour les artisans alimentaires

VOTRE ENGAGEMENT

Je soussigné(e).....
occupant la fonction de responsable, dûment mandaté et agissant pour la société ci-indiquée, certifie l'exactitude des renseignements donnés, déclare avoir pris connaissance de la charte ci-contre et s'engage à la respecter.

DATE

Signature précédée
de la mention « lu et approuvé »



Charte des exposants

Edition 2022



En participant au marché exposant de la Fête du Bleu Vercors-Sassenage, je m'engage à :

- ✓ Ne pas proposer sur le stand des produits en "achat-revente".
- ✓ Ne pas vendre de « restauration »: sandwichs, canettes de boissons, salade, plats préparés...
- ✓ Ne pas utiliser de consommable en plastique jetable pour les dégustations ou autre
- ✓ Ne pas utiliser de point chaud sous les chapiteaux
- ✓ A respecter le contenu du stand présenté, le descriptif transmis lors de l'inscription et validé par les organisateurs.

Seront uniquement admis sur les espaces Marchés de la Fête du Bleu Vercors-Sassenage :

- ✓ Les producteurs et artisans ayant leur siège d'activité sur l'une des communes du Parc du Vercors (sauf villes portes) - voir liste ci-dessous
- ✓ Quand il y a plusieurs producteurs ou artisans alimentaires sur les mêmes produits, la priorité est donnée :
 - Aux producteurs du réseau Fermes du Vercors® et/ou Marque Valeurs Parc
 - A ceux qui se situent dans le secteur du lieu de la fête

En cas de non-respect de cette charte le jour de la Fête du Bleu Vercors-Sassenage, les organisateurs vous demanderont de retirer du stand les articles non conformes et se réservent le droit d'exclusion définitive pour les éditions suivantes.

Liste des communes du Parc (hors ville portes)

Auberives-en-Royans	Presles
Autrans-Méaudre en Vercors	Rencurel
Beaufort-sur-Gervanne	Rochechinard
Bouvante	Romeyer
Chamaloc	Rovon
Château-Bernard	Sassenage (partiellement classée)
Châtelus	Seyssinet-Pariset (partiellement classée)
Châtillon-en-Diois	Seyssins (partiellement classée)
Chichilianne	Saint-Agnan-en-Vercors
Choranche	Saint-Andéol (Drôme)
Claix (partiellement classée)	Saint-Andéol (Isère)
Clelles	Saint-André-en-Royans
Cognin-les-Gorges	Saint-Gervais
Combovin	Saint-Guillaume
Corrençon-en-Vercors	Saint-Jean-en-Royans
Die	Saint-Julien-en-Quint
Échevis	Saint-Julien-en-Vercors
Engins	Saint-Just-de-Claix
Fontaine (partiellement classée)	Saint-Laurent-en-Royans
Gigors-et-Lozeron	Saint-Martin-de-Clelles
Glandage	Saint-Martin-en-Vercors
Gresse-en-Vercors	Saint-Martin-le-Colonel
Izeron	Saint-Michel-les-Portes
La Chapelle-en-Vercors	Saint-Nazaire-en-Royans
La Motte-Fanjas	Saint-Nizier-du-Moucherotte
La Rivière	Saint-Paul-lès-Monestier
Lans-en-Vercors	Saint-Pierre-de-Chérennes
Laval-d'Aix	Saint-Quentin-sur-Isère (partiellement classée)
Le Chaffal	Saint-Romans
Le Gua	Saint-Thomas-en-Royans
Léoncel	Saint-Paul-de-Varces
Lus-la-Croix-Haute	Sainte-Croix
Malleval-en-Vercors	Sainte-Eulalie-en-Royans
Marignac-en-Diois	Vachères-en-Quint
Miribel-Lanchâtre	Varces-Allières-et-Risset (partiellement classée)
Le Monestier-du-Percy	Vassieux-en-Vercors
Le Percy	Veurey-Voroize (partiellement classée)
Montaud	Villard-de-Lans
Noyarey (partiellement classée)	
Oublèze	
Oriol-en-Royans	
Plan-de-Baix	
Ponet-et-Saint-Auban	
Pont-en-Royans	